

AIGONDIGNÉ

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 26
- Votants : 30
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 15

DEL 2020_025

Date de convocation :

Le 4 mars 2020

Date d'affichage :

Le 5 mars 2020

Fait à Aigondigné,

Le 10 mars 2020

Ont signé au registre tous les
membres présents.

L'an deux mil vingt, le 10 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylia, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clerf Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

DAGOIS Françoise, pouvoir à GUIBERT Monique
DIDIER Emilien, pouvoir à ROUXEL Patricia
MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAUT Evelyne
AUDOUX Angélique, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel

Excusé(e)(s) :

PORTET Sébastien,

Absent(e)(s) :

AUTRET Erwan, BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, BOURDIER Christine, BRELAY Lylia, CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, DUCHEMIN Jean-Luc, ECALE Laurence, GIRAULT Maryvonne, LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey

Secrétaire de séance :

PARANT Dominique

Délibération 2020_025 : VIE ASSOCIATIVE

Objet : Charte des bibliothécaires volontaires

Considérant l'implication des bénévoles dans les 4 antennes composant la bibliothèque municipale, Patrick TROCHON, adjoint chargé de la vie associative, sportive et culturelle, propose au vote du Conseil la « charte du bibliothécaire volontaire » de la commune d'Aigondigné.

Cette charte, annexée à la délibération, a pour objet d'officialiser et de structurer la relation librement consentie par la commune et les bibliothécaires volontaires. Elle est le socle grâce auquel la commune soutient et valorise les projets et le travail des bibliothécaires volontaires concourant à l'intérêt général.

Par cette charte, la commune affirme sa volonté d'accompagner les bibliothécaires volontaires dans la durée en garantissant leur indépendance. Elle entend ainsi favoriser l'expression et l'engagement des bénévoles.

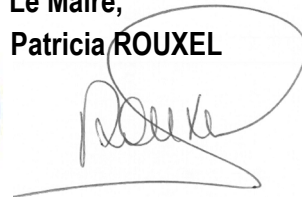
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Adopte la « Charte du bibliothécaire volontaire » de la commune d'Aigondigné,

- Autorise le Maire ou son représentant à transmettre la charte à l'ensemble des bénévoles de la commune d'Aigondigné,
- Autorise le Maire ou son représentant à transmettre également la « convention d'engagement du bibliothécaire volontaire » liée à la charte.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.